



JATROPHA ET ACCAPAREMENT DES TERRES

Isabelle Amsallem

Mars 2015

Le réseau JatroREF a pour objectif la construction de référentiels permettant de caractériser la viabilité socio-économique et la durabilité environnementale des filières paysannes de production d'agrocarburants à base de Jatropha en Afrique de l'Ouest. Il est animé par le bureau d'études associatif IRAM, en partenariat avec l'ONG GERES. JatroREF cherche à favoriser les échanges opérationnels entre porteurs de projets, et avec les acteurs institutionnels, la recherche et les organisations paysannes concernés directement par les enjeux liés au développement des agrocarburants locaux. La constitution de groupes de travail thématiques favorise la concertation et le partage d'expérience entre participants. Le réseau met également en œuvre des moyens d'étude dédiés. JatroREF diffuse ensuite l'information à un public plus large, à travers diverses publications - rapports d'étude, notes pédagogiques- et des ressources documentaires, accessibles sur son site Internet www.jatroref.org.

Depuis les crises économiques, financières et alimentaires qui frappèrent le monde en 2007 et 2008, le phénomène d'acquisition des terres à grande échelle dans les pays du Sud — ou « accaparement des terres » (land grabbing en anglais) — est l'objet d'une attention croissante dans la littérature scientifique. Cette acquisition massive de terres au Sud par des investisseurs pour la production agricole — alimentaire ou non alimentaire —, est une tendance qui se maintient aujourd'hui. Ses impacts négatifs — fonciers, sociaux, environnementaux, etc. — sont décriés par scientifiques, ONG et société civile. L'importance des agrocarburants dans cette dynamique est très controversée. Qu'en est-il ? Un point sur ce phénomène et sur la place qu'y tient plus particulièrement le Jatropha en Afrique subsaharienne...

Une combinaison de facteurs socioéconomiques contribue au récent engouement des investisseurs — nationaux ou internationaux — dans le secteur agricole : croissance des prix mondiaux des matières premières agricoles, demande accrue en énergie verte, forte croissance démographique mondiale, urbanisation rapide des pays en développement, mondialisation, changement d'habitudes alimentaires, etc. La forte augmentation des besoins mondiaux en produits agricoles en cours et à venir — alimentaires ou non alimentaires (énergie, fibres, bois, etc.) — fait que le secteur de l'agriculture est devenu très attractif pour les investisseurs (Dudek, 2014). En effet, la demande croissante de denrées alimentaires, d'alimentation animale, de biocarburants, de matières minérales et de bois d'œuvre, constitue le moteur des investissements fonciers à grande échelle.

De plus, le changement climatique et ses impacts sur la production agricole, combiné à certaines politiques environnementales (protection de la nature, projets de fixation du carbone comme REDD+¹, etc.) encouragent aussi les investissements fonciers étrangers (HLPE, 2011). À ce titre, le changement climatique, notamment ses impacts liés aux émissions de gaz à effet de serre, a incité les pays occidentaux et émergents à satisfaire leurs besoins énergétiques en utilisant de plus en plus les agrocarburants supposés être moins polluants que les combustibles fossiles. Il s'agit aussi de suppléer à ces derniers qui sont devenus chers et limités. Les pays en développement qui manquent de ressources pétrolières recherchent aussi, dans les agrocarburants, leur autonomie énergétique. Par conséquent, depuis une dizaine d'années, la demande mondiale et la production d'agrocarburants sont en constante augmentation dans le monde — Jatropha en Afrique, palmiers à huile en Asie du Sud-Est, soja ou canne à sucre en Amérique latine, colza ou maïs en Europe. Ainsi, les opportunités liées à de tels marchés en croissance attirent clairement les investisseurs à l'origine de ces acquisitions de terres agricoles à grande échelle au Sud.

¹ *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation*

L'accaparement des terres : un phénomène difficile à évaluer

Des définitions variées...

Ce processus est qualifié « d'accaparement des terres » ou « d'agro-colonialisme » par les ONG et bon nombre d'organisations paysannes, de façon plus neutre « d'acquisition » de terres agricoles par la Banque Mondiale, « d'appropriation à grande échelle » ou encore « d'investissements directs étrangers »... Ces termes révèlent des interprétations différentes de ce phénomène (Brondeau, 2010). La définition de l'accaparement des terres diverge ainsi selon les auteurs (cf. encart ci-dessous). Selon l'ONG GRAIN, qui a popularisé cette expression, l'accaparement des terres désigne les transactions foncières (plus de 10 000 ha) dirigées par des investisseurs étrangers touchant de grandes superficies de terres pour la production alimentaire principalement (Silva-Castañeda & Verhaegen, nd.). Toutefois, la superficie touchée prise en compte dans les définitions varie significativement selon les auteurs. Certains prennent en compte la « taille relative » de la superficie touchée : dans un pays où la disponibilité des terres agricoles est réduite, et où la population est dense, une terre accaparée, même de faible superficie, peut avoir des impacts importants. D'autres auteurs estiment que c'est la nature commerciale de la transaction foncière qui constitue le critère principal d'un accaparement, indépendamment de la superficie concernée...

Ces acquisitions à grande échelle se réalisent au travers d'achats ou, plus communément, de baux à long terme pour des terres sur lesquelles l'État a gardé ou s'est nouvellement arrogé d'importantes prérogatives (Silva-Castañeda & Verhaegen, nd).

ZOOM : Quelques définitions de l'accaparement des terres

- ONG GRAIN : Acquisitions (location, concession, achat), par des multinationales ou des États, de vastes zones de terres (plus de 10 000 ha) à l'étranger et à long terme (souvent 30-99 ans).
- *Land Matrix* : Transactions après 2008 où il y a transfert des droits d'utilisation, de contrôle ou de propriété à travers une vente, une location ou une concession de terre (avec un minimum de 200 ha). Il y a alors conversion des terres à usage communautaire, local ou d'importance, en termes environnemental, à la production commerciale.
- Richards (2013) : Acquisitions de terres à grande échelle, supérieures à 1 000 ha.
- Cotula (2009) : Achat de droits de propriétés et acquisition de droits d'usages, notamment des baux ou des concessions sur le court et le long terme. Une acquisition est qualifiée de « massive » au-delà de 1 000 ha.
- Borrás et Franco (2010) utilisent l'expression « transactions foncières (trans)nationales », ce qui souligne la nature commerciale des transactions indépendamment de la superficie ou de la production.
- FIAN (2009-2010) : Prise de possession ou contrôle d'une parcelle de terre qui est disproportionnée comparativement à la grosseur des propriétés foncières dans une région donnée.
- Minville & St-Paul (2013) : Achat ou location à très long terme (30 à 99 ans) de superficies agricoles par les États, firmes internationales, et parfois des opérateurs économiques privés nationaux.
- Mahomed Karodia & Soni (2014) : Acquisition (achat ou location) de terres de plus de 1 000 ha. L'acquisition comprend l'achat de droits de propriété et l'acquisition de droits d'utilisation, par exemple via des baux ou des concessions, à court ou à long terme.

...et des objectifs différents...

Derrière ces investissements à grande échelle se cachent des intérêts divers : multinationales investissant dans plusieurs secteurs, comme les biocarburants et les industries extractives, gouvernements étrangers cherchant à assurer leur approvisionnement alimentaire, exploitations agricoles s'étendant dans les pays voisins ou encore institutions financières désireuses de diversifier leur portefeuille d'investissement. Les investisseurs nationaux jouent aussi un rôle important dans de nombreux pays, parfois en partenariat avec des capitaux étrangers. Diverses motivations sont ainsi à l'origine de l'accapement des terres. Parmi les plus courantes, citons (HLPE, 2011 ; Minville & St-Paul, 2013 ; Mahomed Karodia & Soni, 2014) :

- l'investissement étranger dans la production alimentaire ;
- l'investissement étranger dans l'agriculture non alimentaire à des fins énergétiques (agrocarburants) ;
- le développement de zones protégées (réserves naturelles, écotourisme et refuges) ;
- les zones économiques spéciales et extensions urbaines ;
- les complexes touristiques d'envergure ;
- la migration résidentielle et la retraite ;
- l'achat de terres par la diaspora dans leurs pays d'origine ;
- la perspective d'un accroissement de la valeur des terres : certains investissements reposent sur de pures spéculations financières exercées par des sociétés d'investissement en quête de placements rapidement lucratifs ;
- enfin, récemment, la production de biochar² est devenue source d'accapement de terres à grande échelle (pour le marché du carbone). En effet, le biochar est promu pour lutter contre le changement climatique mondial, pour améliorer la fertilité des sols et, au final, lutter contre la pauvreté.

Les productions alimentaires et énergétiques constituent les premiers objectifs des accapements de terres agricoles à grande échelle dans le monde. En effet, les investisseurs sont, pour la plupart, attirés par l'énorme potentiel des terres du Sud — en Afrique particulièrement — en matière de productions vivrières et d'agrocarburants (Silva-Castañeda & Verhaegen, nd). **La production d'agrocarburants serait, selon Nolte *et al.* (2014), responsable à elle seule de 33 % des transactions conclues mondialement.**

...touchant des superficies importantes...

Ainsi, depuis quelques années, une expansion sans précédent de la demande de vastes superficies de terres agricoles à des fins de productions vivrières et énergétiques a lieu, surtout au Sud, où les terres agricoles fertiles sont relativement bon marché et abondantes. En effet, des études mondiales sur le potentiel biophysique montrent que des réserves en terres considérables existent, en particulier en Afrique subsaharienne, en

² Le terme « biochar » est l'abréviation de *bio-charcoal*. Il désigne un charbon d'origine végétale obtenu par pyrolyse de biomasse végétale d'origine diverse, généralement des déchets de scierie ou des résidus agricoles. La production de biochar est promue comme méthode révolutionnaire de captage du CO₂ atmosphérique. Voir : <http://csf-desertification.org/combattre-la-desertification/item/le-biochar-est-il-vert>

Amérique latine et dans l'ex-Union soviétique (HLPE, 2011). Toutefois, ces terres ne sont pas forcément « disponibles »; la plupart d'entre elles ont déjà d'autres fonctions comme la culture ou le pâturage du bétail, ainsi que la fourniture de services environnementaux essentiels (comme dans le cas des forêts tropicales, des prairies ou des marécages). Une grande partie des terres des pays à revenu moyen ou faible sont occupées et utilisées de manière productive, mais ne sont assorties d'aucun titre foncier officiel, ce qui rend ces droits coutumiers extrêmement vulnérables à la dépossession (cf. plus loin) (HLPE, 2011). Cependant, **il est difficile de connaître la portée et l'échelle exactes de l'accapement des terres dans ces pays**. En effet :

- L'accapement des terres est peu documenté, notamment dans les pays du Sud. Rares sont les travaux de recherche réalisés sur la base d'études de terrain solides, et les projets concernés jouent rarement la carte de la transparence. Les sources comme les chiffres avancés diffèrent ; les analyses sont souvent ponctuelles et basées sur des témoignages et des interviews (Brondeau, 2010).
- La variété des définitions de ce phénomène ne permet ni une bonne comparaison ni l'agrégation des superficies concernées.
- Les estimations incluent des régions, périodes et secteurs différents, accentuant la difficulté de comparer et agréger ces estimations.
- C'est un phénomène dont l'évolution est très rapide et il n'existe pas de point de référence. Sa dynamique est donc très difficile à estimer.
- Souvent, les estimations ne distinguent pas les investissements prévus, en cours de négociation et abandonnés (que ce soit avant ou après la transaction, cf. plus loin). L'inclusion de telles superficies dans les estimations génère des résultats fortement biaisés. Ainsi, des transactions de plusieurs millions d'hectares ne voient jamais le jour ou bien se révèlent être plus petites que prévues. Par exemple, la Banque mondiale a inventorié 454 projets agricoles en Afrique en 2010 impliquant l'acquisition de terres par des entités étrangères. Seulement 21 % de ces projets étaient en production et la plupart l'étaient à une échelle beaucoup plus petite que prévue (Richards, 2013).
- Les investisseurs étrangers attirent généralement plus l'attention que les investisseurs nationaux, ce qui conduit à une sous représentation des transactions purement domestiques qui peuvent, pourtant, toucher de vastes superficies (Land Matrix, 2014). Des informations fiables concernant les transactions domestiques sont ainsi particulièrement difficiles à obtenir.
- Les sources des données de superficies restent essentiellement journalistiques et les rapports réalisés par les ONG présentent des analyses fortement engagées et sans doute pas toujours objectives (Brondeau, 2010).
- Les données détaillées ne sont pas facilement disponibles. En effet, la sensibilité politique de ces investissements limite souvent l'accès à ces données, et, dans la plupart des cas, celles-ci ne sont ni

consolidées ni centralisées — ce qui implique que le gouvernement lui-même n'est souvent pas au courant de sa portée ni de son échelle exacte. Souvent, les systèmes de registres fonciers ne sont pas informatisés. Parfois, la comptabilisation est encore plus compliquée quand les fonctions des administrations sont décentralisées, ce qui implique que les données centralisées sont inexistantes soit incomplètes (Schoneveld, 2014).

- Enfin, en raison de l'opacité qui entoure souvent ce type de transactions foncières, les informations sont rarement fiables et objectives. Les données s'appuient souvent sur des données issues de médias (souvent alarmistes ou spéculatives), introduisant alors un biais important à ces estimations.

Ces difficultés se traduisent dans la littérature par une grande variété d'estimations de la superficie des terres agricoles accaparées dans le monde (tous objectifs confondus) : les estimations depuis 2000 vont en effet de 15 à 56 millions hectares, voire plus de 200 millions hectares (cf. encart ci-après) !

ZOOM : Des évaluations contrastées de la superficie des terres accaparées dans le monde et en Afrique

- Entre 2000 et 2010 : 202 millions ha dans le monde (approuvées ou en cours de négociation) dont 134,5 millions ha (67 % des superficies mondiales) en Afrique, soit une superficie plus grande que l'Afrique du Sud ! (Coalition internationale pour l'accès à la terre, ILC, et *Land matrix*)
- 2009 : 56 millions ha dont 42 millions ha (75 % des superficies mondiales) en Afrique subsaharienne (Banque mondiale)
- 2009 : 20 à 50 millions ha (La Francesca, 2013)
- 2011 : 50 à 80 millions ha situés dans des pays à revenu faible ou moyen de la part d'investisseurs internationaux dont deux tiers en Afrique subsaharienne (HLPE, 2011).
- 2012 : 203 à 230 millions ha dans le monde (La Francesca, 2013)
- 2012 : 22,7 millions ha en Afrique subsaharienne (9,60 % de la superficie cultivée de la région) (Schoneveld, 2014)
- 2012 : 2,5 millions ha en Afrique de l'Ouest (productions agricoles/énergétiques) (Minville & St-Paul, 2013, cf. tableau page suivante)
- 2014 : 49,4 millions ha dont 39,0 millions ha en Afrique (*Land matrix*)

L'Afrique : premier continent touché par l'accaparement des terres

Les appropriations foncières par des États, des élites locales ou des sociétés étrangères ne constituent certes pas une nouveauté : elles jalonnent l'histoire de l'Afrique. Peu d'informations scientifiques sont toutefois disponibles pour dresser une analyse objective de cette évolution aussi rapide que récente (Brondeau, 2010). Néanmoins, l'Afrique constitue la première cible des acquisitions de terres à grande échelle dans le monde surtout après les crises de 2007-2008. Selon les auteurs, l'accaparement dans cette région représente environ 50 % à 86 % des superficies accaparées au niveau mondial.

Les affectations des terres accaparées en Afrique sont majoritairement des projets agricoles — production de cultures alimentaires ou d'agrocarburants — et touristiques. Là encore les estimations des superficies concernées divergent beaucoup dans la littérature (cf. encart ci-dessus).

Il existe de grandes disparités entre les sous-régions africaines : l'Afrique de l'Est est clairement en tête avec une forte concentration des transactions (45 % des transactions en Afrique) (Dudek, 2014). En Afrique de l'Ouest, le Bénin constitue à lui seul la majorité des superficies concernées par les acquisitions de terres à grande échelle (sur les 9 pays inventoriés de cette sous-région par Minville & St-Paul, 2013, cf. tableau ci-dessous).

A noter, les deux tableaux suivants ne présentent pas les superficies effectivement mises en valeur, mais les projets d'acquisition des terres. Ces projets n'ont pas tous aboutis.

Pays	Superficies concernées* (toutes productions agricoles)	
	ha	%
Côte d'Ivoire	147 200 (Huile de palme/Canne à sucre et Jatropha)	6,01
Bénin	1 050 900	42,90
Mali	688 296 (cultures alimentaires : produits maraîchers, riz / cultures énergétiques : Jatropha, canne à sucre/Elevage)	28,10
Sénégal	409 770 (cultures alimentaires : produits maraîchers, riz / cultures énergétiques : Jatropha, canne à sucre)	16,73
Burkina Faso	1 000 (Jatropha)	0,04
Guinée	106 415 (Maïs / Soja)	4,34
Togo	Nd	nd
Guinée Bissau	0	0,00
Niger	45 891	1,87
TOTAL	2 449 472	100

* La superficie des transactions rapportées est ici au minimum de 200 hectares.

Source : Land Matrix 2012, Grain 2012 In Minville & St-Paul, 2013.

Agrocarburants, Jatropha et accaparement des terres en Afrique subsaharienne

Le phénomène d'accaparement des terres pour le Jatropha est relativement récent en Afrique ; ce qui explique là aussi la littérature scientifique limitée à ce sujet et les estimations des superficies touchées très variables que l'on peut y trouver. Néanmoins, Land Matrix, base de données mondiale sur ce sujet (cf. encart ci-dessous), fournit actuellement l'image la plus complète de l'étendue de ce phénomène.

La place prépondérante des agrocarburants...

L'investissement — surtout étranger — dans l'agriculture énergétique non destinée à l'alimentation est l'un des objectifs les plus rencontrés en Afrique subsaharienne (Nolte *et al.*, 2014). Selon Schoneveld (2014), les cultures d'oléagineux pour les agrocarburants constituent 60,4 % de la superficie totale acquise dans cette région, suivies des plantations d'arbres pour le bois ou la pâte à papier (15 %), les cultures pour le sucre (13,2 %). Les cultures vivrières représentent seulement 6,7 % de la superficie accaparée.

Sur les 10 pays ayant actuellement les plus grosses superficies de plantations pour les agrocarburants, six sont africains (cf. tab ci-après).

Cultures pour les agrocarburants (plantations pures)	
Pays	Superficie sous contrat (ha)
Brésil	896 307
Madagascar	569 558
Indonésie	400 000
Sénégal	207 500
Burkina Faso	200 000
Ethiopie	175 400
Kenya	160 000
Papouasie nouvelle Guinée	135 178
Laos	134 361
Mozambique	125 335

ZOOM : Land Matrix, une importante base de données sur les accaparements de terres

L'ILC a initié en avril 2012 Land Matrix, initiative mondiale et indépendante, qui a pour vocation la promotion de la transparence et de la responsabilité sur les transactions foncières dans les décisions concernant les terres et les investissements dans les pays à faibles et moyens revenus. Elle rassemble des données sur les transactions foncières (annoncées, prévues ou conclues) présentant les quatre critères suivants :

Il doit y avoir un transfert des droits d'usage, de contrôle ou de propriété à travers une vente, une location ou une concession de terre.

La transaction doit avoir eu lieu après 2000.

La transaction doit couvrir 200 hectares au minimum.

Elle doit entraîner la conversion à la production commerciale de terres à usage communautaire local ou de terres importantes d'un point de vue environnemental.

Dans sa version initiale, les estimations de superficies des transactions foncières au niveau mondial dépassaient 200 millions ha. En effet, cette version intégrait, sans distinction ni vérification, des transactions qui avaient échoué, d'autres en cours de négociation ou encore prévues. Depuis, la qualité de ses données a été considérablement améliorée. La version actuelle distingue dorénavant les différents statuts des offres et publie les sources de données. Ainsi, son estimation des transactions foncières au niveau mondial a été revue à la baisse : 39,1 millions ha conclues dans le monde (transactions internationales). À cela s'ajoutent 10,3 millions ha de transactions conclues domestiques — estimation très en deçà de la réalité (données décembre 2014). Une large part de ces transactions se situe en Afrique (cf. tableaux ci-dessous).

Superficies des transactions foncières : statut de négociation, décembre 2014

Types de transaction	Statuts des négociations			
	Superficies (millions ha)			
	Conclues	Prévues	Echouées	Total
Internationales	39,1	16,0	7,3	62,4
Domestiques	10,3	65,2	0	75,5
Total	49,4	81,2	7,3	137,5
Dont Afrique	39,0	75,6	3,4	118,0
Dont Jatropha en Afrique	2,9	1,8	0,6	5,3

Types de transaction	Statuts de mise en œuvre des projets				
	Superficies (millions ha)				
	Pas commencés	Début opération	Opérationnels	Abandonnés	Total*
<i>Internationales</i>	9,4	3,1	19,1	3,3	34,9
<i>Domestiques</i>	0,7	0,5	8,1	0,05	9,3
Total	10,1	3,6	27,2	3,3	44,2
<i>Dont Afrique</i>	6,1	2,7	8,9	1,8	19,5
<i>Dont Jatropha en Afrique</i>	1,1	0,9	0,7	0,9	3,6

* Ici ne sont prises en compte que les opérations pour lesquels Land Matrix a des informations sur le statut de mise en œuvre, ce qui explique les différences avec les estimations du précédent tableau.

Plus d'informations : <http://www.landmatrix.org/en/>

La contribution du Jatropha dans l'accaparement des terres en Afrique subsaharienne

On observe une baisse tendancielle des superficies des projets opérationnels dédiés à la culture industrielle de Jatropha en Afrique subsaharienne.

En 2008, le Jatropha représentait 31,1 % de la superficie totale acquise dans cette région (Schoneveld, 2014). En 2014, le Jatropha ne compte plus que pour 13,8 % de la superficie totale des terres accaparées en Afrique (projets mis en œuvre en 2014, Land Matrix). En effet, depuis 2008, on observe :

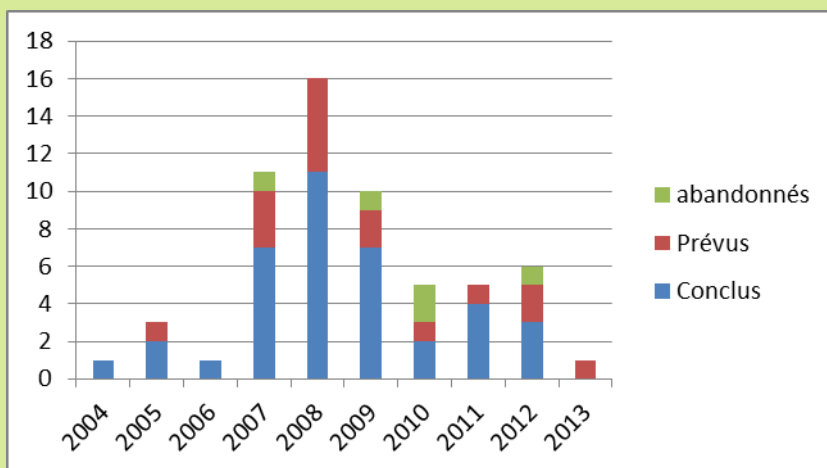
- **Une baisse des négociations pour des projets agroindustriels de Jatropha** : en 2008, avec l'engouement créé par les perspectives du marché des agrocarburants au niveau mondial, beaucoup d'investisseurs ont cherché à cultiver le Jatropha à l'échelle industrielle en Afrique subsaharienne. Depuis, le *nombre de négociations* pour des projets agroindustriels « Jatropha » diminue dans cette région (cf. encart ci-dessous). En 2014, **la culture de Jatropha représente 4,5 % des négociations pour des transactions foncières à grande échelle en Afrique subsaharienne** (transactions conclues, prévues et échouées) selon Land Matrix, soit 5,3 millions d'hectares.
- **Un fort taux abandon des projets agroindustriels à base de Jatropha** : en effet, sur l'ensemble des 104 projets « Jatropha » *conclus* en Afrique en 2014, seuls 37 % sont opérationnels, le reste des projets étant abandonnés (15 %) ou pas encore commencés (5 %). Ce fort taux d'abandon contraste avec celui d'autres cultures énergétiques telles que l'huile de palme ou la canne à sucre, qui ont des taux d'abandon beaucoup

plus faibles — 1,8 % et 7,7 % respectivement (cf. tableau ci-dessous). **Au final, 1,6 millions d'hectares de terres accaparées en Afrique subsaharienne pour le Jatropha seraient opérationnels en 2014 selon Land Matrix.**

ZOOM : Peu de négociations pour des projets de culture industrielle du Jatropha

La figure ci-dessous montre les tendances observées pour les projets industriels de Jatropha. Entre 2007 et 2008 on observe le réel engouement pour cette culture avec un pic de projets en 2008. En quelques années, le nombre de transactions conclues et prévues a été ainsi multiplié plusieurs fois. Toutefois, cette tendance a fortement décliné depuis 2008 ...

Projets à grande échelle « Jatropha » depuis 2004 – Négociations conclues, prévues, échouées.



Données de juin 2014, Land Matrix.

Cultures d'agrocarburants et statut de mise en œuvre

Cultures		Projets					
		Pas commencés	Début	En opération	Abandonnés	Pas d'information	Total
Jatropha	Nombre	5	12	26	16	45	104
	%	4.81	11.54	25	15.38	43.27	100
Huile de palme	Nombre	6	4	24	1	19	54
	%	11.11	7.41	44.44	1.85	35.19	100
Canne à sucre	Nombre	7	3	19	4	19	52
	%	13.46	5.77	36.54	7.69	36.54	100
Manioc	Nombre	4	1	4	0	3	12
	%	33.33	8.33	33.33	0	25	100
Mais	Nombre	1	2	4	0	2	9
	%	11.11	22.22	44.44	0	22.22	100
Soja	Nombre	0	0	7	0	3	10

	%	0	0	70	0	30	100
Tournesol	Nombre	0	4	3	2	4	13
	%	0	30.77	23.08	15.38	30.77	100
Total	Nombre	23	26	87	23	95	254
	%	9.06	10.24	34.25	9.06	37.4	100

Source : Nolte et al., 2014 (Land Matrix, données 2014)

ZOOM : Importance du Jatropha dans l'acquisition des terres en Afrique de l'Ouest

En 2012, la culture de Jatropha comptait pour environ 7 % des superficies accaparées dans neuf pays recensés en Afrique de l'Ouest. C'est en Côte d'Ivoire que cette culture fait l'objet de plus de transactions foncières (60 % du total comptabilisé en Afrique de l'Ouest).

Les acquisitions des terres pour le Jatropha en Afrique de l'Ouest, 2012

A noter qu'il s'agit dans ce tableau d'acquisitions de terres qui n'ont pas forcément abouti sur le terrain.

Pays	Superficies concernées par le Jatropha* (ha)	(%)
Côte d'Ivoire	100 200 (soit 68% du total des terres accaparées dans le pays)	60,25
Bénin	32 000 (3 % du total des terres accaparées dans le pays)	19,24
Mali	19 112 (2,8 % du total des terres accaparées dans le pays)	11,49
Sénégal	14 000 (3,4 % du total des terres accaparées dans le pays)	8,42
Burkina Faso	1 000 (100% du total des terres accaparées dans le pays)	0,60
Guinée	0	0,00
Togo	Nd	nd
Guinée Bissau	0	0,00
Niger	nd	nd
TOTAL	166 312 (6.8 % du total des terres accaparées en Afrique de l'Ouest)	100

* La superficie des transactions rapportées est ici au minimum de 200 ha.

Source : Land Matrix 2012, Grain 2012 *In* Minville & St-Paul, 2013.

Pourquoi un si fort taux d'abandon des projets agroindustriels « Jatropha » ?

L'engouement de 2008 pour le Jatropha a eu lieu alors qu'il n'y avait pas encore de marché établi (contrairement à l'huile de palme ou la canne à sucre) et alors que cette espèce était peu domestiquée et encore méconnue d'un point de vue agronomique. Depuis, de nombreux investissements échouent à un stade précoce du processus (parfois dès la négociation). Les transactions foncières pour le Jatropha accusent un fort taux d'abandon, notamment au début des projets. En effet, les projets Jatropha, sans doute trop ambitieux initialement, sont dorénavant moins nombreux et beaucoup plus petits une fois qu'ils ont été confrontés à la réalité du secteur agricole. Ainsi, les raisons avancées pour ces abandons de projets à grande échelle de Jatropha sont diverses (Nolte *et al.*, 2014 ; Schoneveld, 2014 ; La Francesca, 2013 ; Richards, 2013 ; HLPE, 2011) :

- **Des résultats agronomiques et économiques décevants** : la faible exigence agronomique supposée du Jatropha s'est avérée incorrecte. En effet, les faibles et incertains rendements du Jatropha ne sont pas à la hauteur des promesses initiales : les projets ont été construits avec des hypothèses de rendement entre 2 et 10 tonnes par hectare, alors que les retours du terrain montrent que les rendements effectifs sont inférieurs à une tonne par hectare. De plus, l'entrée en production du Jatropha est plus tardive que les prévisions (au moins 4 ou 5 ans au lieu de 3 ans) et le taux de mortalité dans les premières années est important. Pour obtenir de meilleurs rendements, les premiers retours d'expériences montrent qu'il faudrait installer le Jatropha sur des terres fertiles et de l'eau ainsi que de bien entretenir les plantations, rentrant ainsi en compétition pour la terre et l'eau avec les cultures vivrières. Le Jatropha est également l'objet d'attaques de nombreux insectes ravageurs et de maladies cryptogamiques³.
- **Des environnements difficiles** : les projets « Jatropha » sont souvent réalisés dans des régions où l'agriculture est peu productive (sols pauvres, précipitations peu fiables, etc.), ou/et dans des régions isolées. De plus, les zones où s'installent les projets « Jatropha » peuvent être également déficientes en main d'œuvre qualifiée et en infrastructures. Souvent, aucun marché local n'est disponible, et les capacités locales de traitement des graines en huile n'existent pas non plus.
- **Le faible retour sur investissement** est dû à la faible productivité des plantations de Jatropha et aux forts investissements initiaux nécessaires. De plus, la valorisation des sous-produits obtenus après la transformation des graines de Jatropha en huile n'est pas encore suffisamment maîtrisée.
- **Faible capacité des investisseurs** : Alors que l'huile de palme et la canne à sucre ont surtout attiré des entreprises établies ou des conglomérats industriels capables de porter les coûts de démarrage relativement élevés, les projets « Jatropha » ont été généralement initiés par des « startups » inexpérimentées et faiblement capitalisées. Or les cultures nécessitent d'énormes investissements initiaux jusqu'à ce qu'elles entrent en production et être rentables. Seuls de rares investisseurs ont atteint le

³ Voir la note JatroREF sur les ravageurs et maladies du Jatropha : <http://www.jatroref.org/rubrique74.html>

rendement prévu alors que beaucoup ont cessé leurs activités bien avant que la plante ait atteint sa maturité.

- **Manque d'expérience des investisseurs** : Les agrocarburants constituent une forme de production agricole beaucoup plus récente que les produits vivriers. Les investisseurs manquent ainsi d'expérience avec des cultures telles que le Jatropha. Ce manque d'expérience, l'incapacité d'amasser des fonds opérationnels, la mauvaise publicité et les plans irréalistes, ont conduit à l'échec de la plupart des projets à grande échelle de Jatropha. Les investisseurs sont alors passés à des cultures plus conventionnelles, ou bien ont temporairement cessé leurs activités en attendant de fonds ou encore ont vendu les biens à de nouveaux investisseurs. Beaucoup d'investisseurs sont dorénavant enclins à mettre l'accent sur les cultures d'exportation/cultures traditionnelles et dans les zones où ils peuvent capitaliser sur des systèmes établis de production, marchés, main d'œuvre qualifiée et infrastructures (comme c'est le cas du palmier à huile et de la canne à sucre). Ces investissements ont tendance à se concentrer dans les régions ayant une longue expérience de ces cultures.
- **Des impacts socioéconomiques et environnementaux négatifs** (cf. encart ci-dessous), **pouvant engendrer de fortes tensions sociales locales, voire des conflits, mais aussi des conséquences dramatiques sur l'environnement** (voir ci-dessous les exemples kenyans et sénégalais).

ZOOM : Les impacts socioéconomiques et environnementaux négatifs des accaparements des terres agricoles

Ces impacts négatifs peuvent engendrer de fortes tensions sociales locales, voire des conflits, mais aussi des conséquences dramatiques sur l'environnement. Citons succinctement les impacts liés aux accaparements des terres agricoles au Sud les plus décriés dans la littérature (sans être exhaustifs) :

- *Fragilisation de la sécurité alimentaire* : Un changement d'affectation des terres vers toute culture industrielle peut avoir un impact important sur la sécurité alimentaire locale, engendrant des tensions sociales, voire des conflits localement.
- *Concentration des terres, droits fonciers et justice sociale* comme l'expropriation par l'État de terres où s'exercent des droits coutumiers, au moins pendant la durée de la concession liée à cette acquisition de terres : la principale incidence sur la tenure a été le transfert de terres coutumières à l'État, puisqu'il est obligatoire que ce dernier soit propriétaire des terres pour que les gouvernements établissent des contrats de tenure à bail avec les investisseurs. Malgré la « disponibilité » des terres en Afrique subsaharienne, une grande partie y est occupée et utilisée de manière productive, sans être assortie d'un titre foncier officiel, ce qui rend ces droits coutumiers extrêmement vulnérables à la dépossession. Les investisseurs ont généralement l'obligation de consulter les communautés locales, mais ces consultations s'effectuent souvent à la hâte et sans que les communautés aient été correctement informées. En Afrique occidentale et centrale, Richards (2013) relève le processus irrégulier de consultation marginalisant les détenteurs de droits coutumiers. Environ la moitié des cas a donné lieu à de violentes protestations ou à des affrontements, ainsi qu'à un manque d'information et de transparence à toutes les étapes. De plus, les dédommagements et/ou les paiements de location aux détenteurs de droits coutumiers déplacés sont très faibles.
- Des conditions et niveaux d'emploi décevants dans les nouvelles entreprises agricoles et ce, malgré les promesses de création d'emplois par les investisseurs : de nombreux contrats font mention d'une obligation de fournir de l'emploi aux populations locales, mais sont souvent imprécis notamment en ce qui concerne les conséquences qu'entraîne le non-respect de cette obligation. De plus, lorsque des emplois sont obtenus par la population locale, ils sont souvent de courte durée ou saisonniers et généralement mal payés (en partie à cause du manque de compétences de la population, Richards, 2013).

- *Impacts sociaux-culturels* : destruction de sites sacrés, démantèlement de réseaux sociaux et accès entravé aux services de santé et d'éducation dans certains cas. De plus, on observe la faible réalisation par les entreprises des infrastructures sociales et des services promis (Richards, 2013).
- *Augmentation des conflits intra- et intercommunautaires* découlant de ces acquisitions, souvent associés à une concurrence accrue pour les terres agricoles restantes et à l'érosion du capital social (Richards, 2013).
- *Destruction des écosystèmes, perte de biodiversité et déforestation* : les forêts ainsi que d'autres habitats (comme les zones humides) peuvent être dégradés, voire détruits pour mettre en place ces projets à grande échelle.
- *etc.*

EXEMPLE : Deux exemples de projets à grande échelle « Jatropha » abandonnés au Kenya

Le Jatropha a été promu pour la production de biodiesel au Kenya, notamment pour sa capacité à résister aux conditions arides et semi-arides, en dépit du fait que les impacts agro-économiques mitigés de cette culture étaient déjà connus. Dès 2008, des plantations intensives de Jatropha ont vu le jour avec l'espoir d'en tirer d'énormes profits. Des investissements à grande échelle ont ainsi été annoncés la même année, faisant naître de vives tensions. En voici deux exemples représentatifs :

- La location de 50 000 hectares de terres dans les régions boisées de Dakatcha en 2009 a subi une forte opposition d'écologistes, d'organisations environnementales et de collectivités locales du fait des possibles impacts environnementaux. En effet, les émissions de GES s'avéraient 2,5 à 6 fois plus fortes qu'avec les combustibles fossiles en raison de la déforestation engendrée par la mise en place de la plantation. Le gouvernement arrêta le projet en 2010 malgré la réduction d'échelle proposée par l'investisseur. Le gouvernement refusa finalement en 2012 le projet, du fait, entre autres, de données insuffisantes sur la durabilité de la culture du Jatropha au Kenya.
- Dans le Delta du Tana, 160 000 hectares furent loués à une société canadienne en 2010 pour 45 ans par le gouvernement du Kenya pour y cultiver du Jatropha. La licence accordée fit naître une farouche opposition des écologistes dénonçant un impact négatif sur la biodiversité et les moyens de subsistance locaux. Des organisations environnementales et des groupes communautaires contre l'accaparement des terres allèrent même devant les tribunaux. Le gouvernement changea alors la licence en 2011 pour une superficie de 10 000 hectares seulement (projet pilote). L'octroi de cette licence se fit malgré la présence de preuves scientifiques prouvant que les allégations sur le Jatropha étaient fausses. Toutefois, le projet ne s'arrêta pas. À la place de cela, le gouvernement kenyan exigea 35 % des bénéfices. La société abandonna alors le projet devenu non rentable. En 2012, seuls 16 hectares de Jatropha avaient été plantés...

EXEMPLE : Sénégal : des difficultés de mises en œuvre de projets « Jatropha » à grande échelle

Le Jatropha a été introduit au Sénégal comme solution nationale à la crise énergétique. En effet, le Sénégal dépend fortement des importations de pétrole, et avec la hausse des prix mondiaux et la croissance de la population urbaine, cette dépendance a des impacts négatifs sur les économies locales. Le gouvernement a alors publié un plan quinquennal sur le Jatropha (2007-2012) qui promeut cette culture en intercalaire avec les cultures vivrières afin de ne pas impacter négativement la sécurité alimentaire. Les monocultures de Jatropha étaient uniquement promues dans les zones « désertées ». 100 000 emplois locaux devaient être créés et la dépendance du Sénégal vis-à-vis combustibles étrangers diminuée tout en favorisant le secteur national de l'énergie. Au lendemain de cette promotion, le Sénégal connut alors la ruée des investisseurs domestiques et étrangers à la recherche de terres pour produire du Jatropha. Au final, la réalité fut tout autre :

- L'assertion que le Jatropha pouvait être planté sur les terres marginales, ne nécessitant pas beaucoup d'eau, s'est avérée fautive. Ainsi, presque tous les projets ont été implantés sur des terres arables disposant d'eau (notamment au Nord du Sénégal), rentrant alors en concurrence directe pour la terre et l'eau avec les cultures vivrières.
- Ni les indispensables capacités locales de transformation des graines ni le marché local n'existaient.

Grâce à la forte sensibilisation des ONG, l'impact négatif du Jatropha sur la sécurité alimentaire fut alors diffusé rapidement en zones rurales. Par conséquent, malgré les promesses d'emplois faites par les investisseurs aux communautés locales, plusieurs de ces projets industriels « Jatropha » ont été déplacés en raison de la protestation locale (bas salaires, sécurité alimentaire fragilisée...). Actuellement, six des quinze investissements privés au Sénégal sont pour la production de Jatropha.

Plus d'informations : La Francesca, 2013.

Vers la fin ou le renouveau de l'engouement pour la culture industrielle du Jatropha ?

En 2014, la culture de Jatropha compte pour environ 3,8 % des transactions foncières à grande échelle négociées dans le monde et pour 4,5 % de celles négociées en Afrique (données Land Matrix). La part imputable à cette culture semble faible⁴ et elle semble diminuer de plus en plus dans la tendance mondiale d'accaparement de terres à grande échelle, et en Afrique subsaharienne en particulier. Les projets agroindustriels « Jatropha » comptent en 2014 pour 5,2 % des superficies accaparées dans le monde et 13,8 % de celles en Afrique (projets opérationnels mis en œuvre). Cependant, diverses raisons concomitantes — à la fois techniques, économiques, sociales et politiques — font que de nombreux projets d'acquisition de terres à grande échelle pour le Jatropha ont été — et sont — abandonnés dès le début des projets.

⁴ Ces estimations doivent être prises avec beaucoup de précautions du fait des difficultés d'évaluation évoquées précédemment.

La demande en agrocarburants reste toutefois soutenue dans le monde — et le restera — au vu des enjeux globaux, actuels et futurs, énergétiques, environnementaux et économiques. Du fait que les politiques en matière d'agrocarburant sont toujours d'importance dans les agendas nationaux des pays en développement comme des pays industrialisés, cette demande en agrocarburants continuera probablement à croître ; on pourrait même observer de nouveau une nouvelle vague en matière d'investissements en agrocarburants (Nolte *et al.*, 2014). De plus, les restrictions au sein de l'Union européenne concernant l'utilisation d'agrocarburants issus de plantes alimentaires (discussions en cours), devraient améliorer les perspectives de marché des matières premières non comestibles comme le *Jatropha* (Schoneveld, 2014). Par ailleurs, les résultats encourageants issus de la recherche agronomique ainsi que la commercialisation de variétés de *Jatropha* non toxiques et à rendements élevés issus des programmes d'amélioration génétique, devraient contribuer à améliorer les perspectives de marché pour cet agrocarburant.

Néanmoins, de nombreuses questions méritent d'être étudiées, évaluées et prises en compte — notamment les impacts sociaux, économiques, environnementaux de projets à grande échelle ainsi que la meilleure prise en compte des intérêts des locaux et de leurs droits fonciers — pour que de tels projets agroindustriels profitent à tous, y compris les Etats hôtes et les populations locales concernées.

Références bibliographiques consultées

Acheampong E., Bety Campion B., 2014. The Effects of Biofuel Feedstock Production on Farmers' Livelihoods in Ghana: The Case of *Jatropha curcas*. *Sustainability*. 6: 4587-4607.

Baka J., 2014. What wastelands? A critique of biofuel policy discourse in South India. *J. Baka / Geoforum*. 54(2014): 315–323.

Birega G., Botto Y., 2011. Éthiopie : le développement des agrocarburants dans le Wolaita. *Alternatives Sud*. 18(2011).

Brondeau F., 2010. Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines. Réflexions sur le dernier avatar des politiques agricoles post coloniales. *EchoGéo*. 14.

Campion B., Acheampong E., 2014. The Chieftaincy Institution in Ghana: Causers and Arbitrators of Conflicts in Industrial *Jatropha* Investments. *Sustainability*. 6: 6332-6350.

Davis K.F., D'Odorico P., Rulli M.C., 2014. Land grabbing: a preliminary quantification of economic impacts on rural livelihoods. *Popul Environ*. Juillet 2014.

Dudek M., 2014. Deconstructing Win-Win Narratives of Land Grabbing through a Human Rights Perspective in Cambodia. Université de Vienne.

Exnera A., Bartels L.E., Windhaber M., Fritz S., See L., Politti E., Hochleithner S., 2014. Constructing landscapes of value: Capitalist investment for the acquisition of marginal or unused land—The case of Tanzania. *Land Use Policy*. 42: 652–663.

Fig D., 2011. Agrocarburants au Mozambique : entre espoirs et déboires. *Alternatives Sud*. 18(2011).

HLPE, 2011. Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2011.

Holt-Giménez E., Shattuck A., 2011. Agrocarburants et souveraineté alimentaire : une autre transition agraire. *Alternatives Sud*. 18(2011).

http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_5812.pdf

Karama S., 2013. The Miracle that Never Was – An Exploratory Study on the Propagation of *Jatropha* in Kenya and its Effect on Smallholders. Master Thesis in Sustainable Development, Uppsala University, Department of Earth Sciences.

Karodia A.M., Soni P., 2014. The Land Question in Africa: Reinventing Exploitation, Engendering Displacement and Foreboding Catastrophe. *Discourse Journal of Agriculture and Food Sciences*. 2(11): 295-308.

Kidido J.K., Kuusaana E.D., 2014. Large-Scale Investment in biofuel Feedstock Production and Emerging Land Issues in Ghana. *Journal of Social Science Studies*. 1(2).

La Francesca J., 2013. Land Grabs and Implications on Food Sovereignty and Social Justice in Senegal. *Master's Theses*. 79. Masters in International Studies, University of San Francisco, December, 2013.

Massay G.E., Kassile T., 2014. Land-based Investments in Tanzania: Legal Framework and Realities on the Ground. *LDPI Working Paper*. 56. The Land Deal Politics Initiative.

Minville M. & St-Paul R.A., 2013. Acquisition des terres en Afrique de l'Ouest. REDTAC – Université de Montréal.

Munini Munyao C., Muisu F., Mbego J., Mburu F., Sirmah P. 2013. Influence of Land Size on Adoption of *Jatropha Curcas* in Yatta District, Kenya. *Journal of Natural Sciences Research*. 3(4): 42-51.

Nolte K., Ostermeier M., Schultze K., 2014. Food or Fuel – The Role of Agrofuels in the Rush for Land. *Giga Focus International Edition English*. 5(2014). www.giga-hamburg.de/giga-focus

Polet F., 2011. Expansion des agrocarburants au Sud : dynamique et impacts. *Alternatives Sud*. 18(2011). <http://www.cetri.be/spip.php?article3510>

Richards M., 2013. Impacts sociaux et environnementaux des acquisitions de terres à grande échelle destinées à l'agriculture en Afrique, en particulier en Afrique occidentale et centrale. Washington, DC : L'Initiative des Droits et Ressources.

Romijn H., Heijnen S., Rom Colthoff J., de Jong B., van Eijck J., 2014. Economic and Social Sustainability Performance of *Jatropha* Projects: Results from Field Surveys in Mozambique, Tanzania and Mali. *Sustainability*. 6: 6203-6235.

Schoneveld G.C., 2014. The geographic and sectoral patterns of large-scale farmland investments in sub-Saharan Africa. *Food Policy*. 48 (2014): 34–50.

Silva-Castañeda L., Verhaegen E., nd. Au-delà de l'accaparement. Ruptures et continuités dans l'accès aux ressources naturelles. *EcoPolis*. 14 pp.

van Eijck J., Romijn H., Balkema A., Faaij A., 2014. Global experience with *Jatropha* cultivation for bioenergy: An assessment of socio-economic and environmental aspects. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*. 32(2014): 869–889.

Des réactions ou des questions sur ce document ? Prenez contact avec le réseau JatroREF !

Laure Steer, animatrice du réseau l.steer@iram-fr.org

Réseau animé par **iram** en partenariat avec



et avec l'ANADEB, la DGE Bénin et le CERPA Zou Collines (Bénin)



Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du projet JatroREF et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ni des autres partenaires financiers